



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MAI 2025

N° 2025/22

Date de Convocation  
07/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 8  
Votants : 29

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Martine DESRY, Louise FEINSOHN, Renée BOU ANICH, Michel ARMAND, Évelyne DURET, Philippe DESRY, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Armelle BLAISOT, Caroline CHAZAL-MATHIEU, Émilie PORTIER, Didier PONNET, Solange FAUCOMPRESZ, Sébastien GUÉRINEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Philippe TOUZALIN donne pouvoir à Valérie MICHEL, Bernard PIERRON donne pouvoir à Loïc TAILLANTER, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Béatrice BELABBAS, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Michel DAMERVAL donne pouvoir à Nadine CALVES, Patrick TINAGRE donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Dominique MOURGET donne pouvoir à Émilie PORTIER, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Didier PONNET.

*Philippe DESRY a été désigné secrétaire de séance.*

**OBJET : Affectation des résultats 2024 au budget 2025**

VU le Code général des collectivités ;  
VU l'avis la commission des finances du mardi 29 avril 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'année 2024, il est proposé d'affecter la somme de 1 000 000€ en excédents de fonctionnement capitalisés afin de couvrir le déficit d'investissement de 370 893,10€ par une inscription au compte 1068.

**CONSIDÉRANT** le détail des résultats cumulés de l'année 2024 et l'affectation proposée sur 2025 :

Résultats cumulés	résultat de clôture 2023		BP 2025			Résultat 2024 reporté	
	résultat de clôture 2023	part affectée à l'investissement	report 2023 sur 2024	résultat de 2023	résultat de clôture 2024	Recettes	Dépenses
						001	
Investissement	-173 070,50		-173 070,50	-197 822,60	-370 893,10	1 000 000,00	-370 893,10
Fonctionnement	2 504 519,21	500 000,00	2 004 519,21	1 048 707,81	3 053 227,02	2 053 227,02	
Résultat cumul N-1 ttes sections	2 331 448,71		Résultat cumul N ttes sections =			2 682 333,92	

**Sur exposé de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
À LA MAJORITÉ, 28 pour et 1 abstention**

- **AFFECTE** une partie de l'excédent de fonctionnement du budget de la ville de PARMAIN en recettes d'investissement sur le **compte 1068** pour un montant de **1 000 000€**.
- **AFFECTE** le solde de l'excédent de fonctionnement du budget de la ville de PARMAIN en recettes de fonctionnement sur la **ligne codifiée 002** soit **2 053 227,02€**.
- **PRÉCISE** que le solde d'exécution brut (déficit) de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **370 893,10€** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement dépenses sur la **ligne codifiée 001**.

*« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».*



**Loïc TAILLANTER,**



**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**